



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Bordeaux, le

2 MARS 2016

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Société L'ELECTROLYSE

Zone Industrielle

33360 LATRESNE

Référence Courrier : CRC -UT33-16-153

Référence Préfecture : dossier n° 15 527

N° S3IC : 52 0869

Affaire suivie par : Alexis LUNEL

alexis.lunel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 56 24 83 56 Fax : 05 56 24 83 52

Objet : Diagnostic de pollution sur le site de LATRESNE

**Rapport de l'Inspection des installations classées
au
Conseil départemental de l'Environnement
et des Risques sanitaires et technologiques**

1. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

La société L'ELECTROLYSE dispose d'un arrêté préfectoral du 3 décembre 1990 complété le 24 octobre 2008, l'autorisant à exploiter des installations de traitement de surface et un centre de traitement de déchets issus d'installations classées (capacité de traitement de 60 000 m³).

2. CONSTATATIONS DE L'INSPECTION

L'exploitant est soumis depuis 2001 à l'obligation de surveillance trimestrielle de qualité des eaux souterraines au moyen de 3 piézomètres installés sur le site (arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2001).

En consultant les résultats analytiques du suivi piézométrique, l'inspection note l'apparition de cadmium au niveau de Pz1 depuis 2014 (18,5 µg/l maxi), confirmée en 2015.

A l'issue de la visite de 2014, l'inspection demandait à l'exploitant des explications. Dans sa lettre en réponse, l'exploitant indique recenser 3 sources potentielles sur site : bain de cadmiage,

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24

BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative

33090 Bordeaux cedex

stockage de boues d'hydroxyde métallique et stockage de déchets contenant du cadmium. L'exploitant écarte les 2 premières sources et indique poursuivre ses investigations pour la troisième.

Lors de la visite de 2015, l'inspection constate la présence du piézomètre Pz1 placé sur l'aire de chargement et déchargement de déchets à ciel ouvert, recouverte en surface d'une dalle bétonnée recueillant les effluents de lavage des sols et les eaux de pluie, conçue pour les acheminer gravitairement vers une canalisation de collecte qui les dirige vers la station de traitement interne.

L'inspection constate plusieurs fissures sur cette dalle la rendant donc non étanche et vulnérable au risque de transfert de polluants vers le sol et la nappe. Cet état pourrait expliquer l'apparition de cadmium dans les eaux souterraines au niveau de Pz1. Dans une lettre du 2 février 2016, l'exploitant convient de l'existence de fissures dans la dalle de la zone de dépotage et propose une réfection complète de la dalle.

Le diagnostic de sols réalisé en 2000 sur le site, ne comprend aucun point de sondage dans cette zone sensible au risque de pollution.

Dans ces conditions, il convient de vérifier l'état des sols dans cette zone, déterminer les risques de transfert dans les différents milieux et éventuellement définir des mesures de gestion adaptées.

3. PROPOSITION DE L'INSPECTION

Au vu des constatations sur le site de la société L'ELECTROLYSE, l'inspection propose de prescrire un diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines, et un plan de gestion.

Au regard de l'analyse de ce projet, nous proposons aux membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'émettre un avis favorable au projet de prescriptions joint au présent rapport.

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public de ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

**L'inspecteur de l'environnement
chargé des installations classées,**



Alexis LUNEL

Vu et transmis avec avis conforme



Olivier PAIRAULT